

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe des associations

Réchauffement climatique, raréfaction des ressources, pollutions, érosion de la biodiversité : notre société doit faire face à de nombreux problèmes environnementaux. À cet égard, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) représente un levier majeur de changement des mentalités. Par l'information et la sensibilisation, l'invitation à l'émerveillement et à la compréhension du monde, seule une prise de conscience forte peut déclencher un comportement responsable tout au long de la vie.

Le contexte politique et législatif (conférence environnementale, loi sur la refondation de l'école notamment) témoigne de l'importance accordée au sujet. Comme le démontre l'avis, l'EEDD doit prendre pour cible la société dans son ensemble : administrations publiques, entreprises, écoles, universités et bien sûr citoyens sont concernés.

Le rôle des associations et fondations n'est pas en reste. Qu'elles œuvrent à la conservation du patrimoine, au développement local, à l'exercice de la citoyenneté, elles contribuent activement à la transmission de cette EEDD. Associations culturelles, sportives, d'éducation populaire, de défense des consommateurs, nombre d'entre elles sensibilisent, informent et contribuent à restaurer un lien distendu vis-à-vis de la nature.

Notre groupe adhère à l'ensemble des préconisations émises dans l'avis, même s'il regrette leur absence de hiérarchisation et leur nombre trop important faisant craindre une dilution dans leur mise en application. Trois éléments retiennent notre attention.

Tout d'abord, la priorité doit être placée sur l'éducation des enfants et des jeunes. Leur éveil aux questions environnementales doit passer par un enseignement théorique mais aussi par un apprentissage pratique. Sur le plan théorique, cela suppose que les programmes traitent l'EEDD de manière transversale sur l'ensemble du cursus scolaire puis universitaire ; cela implique aussi un contrôle des connaissances destiné à évaluer les élèves sur l'analyse des interactions entre les espèces vivantes et leur milieu, les activités humaines et la nature. Sur le plan pratique, les projets pédagogiques et sorties de terrain en temps scolaire comme périscolaire offrent une bonne complémentarité dans l'acquisition des connaissances et l'appropriation des enjeux réels. Une attention particulière devra être portée sur l'application généralisée du Plan vert, référentiel bien conçu et opérationnel, dont une partie seulement des établissements d'enseignement supérieur se sont emparés.

Ensuite, s'il importe - comme nous venons de le voir - de sensibiliser dès le plus jeune âge, et de manière continue, il convient également de ne pas oublier la partie de la population qui a grandi avant que les questions liées à l'éco-responsabilité de chacun ne soient réellement posées. Changer les habitudes bien ancrées s'avère un travail relativement difficile et c'est pourquoi le groupe des associations salue l'accent mis dans le texte sur le rôle du monde du travail et de la formation continue.

Enfin, il importe d'encourager le grand public à s'intéresser et participer aux décisions ayant une incidence sur le développement durable, par exemple grâce à des émissions ou des rubriques d'articles dédiées. Une éducation à la citoyenneté peut également s'opérer au lycée et à l'université, par l'apprentissage aux pratiques du débat, sur des sujets comme la biodiversité, le climat ou les liens entre santé et environnement. Le choix du consommateur doit aussi être éclairé au travers d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits.

Le groupe des associations a voté l'avis.